****

**Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC)**

**Attestation municipale**

En ce qui concerne l’*Entente avec les administrations locales sur le Fonds de la taxe sur l’essence* (l’Entente) entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick, représenté par le ministre de l’Environnement et des Gouvernements locaux, et l’administration locale, représentée par le maire (la mairesse) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (nom légal de l’administration locale);

Nous,\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (nom), maire (mairesse) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (nom

légal de l’administration locale) et \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (nom), directeur général

(directrice générale)/administrateur (administratrice)/secrétaire/trésorier (trésorière)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (nom légal de l’administration locale) attestons ce qui suit :

1. Que nous occupons les postes de maire (mairesse) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (nom

légal de l’administration locale) et de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (nom légal de l’administration locale) respectivement.
2. Nous sommes dûment autorisés par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (nom légal de l’administration locale) à donner cette attestation.
3. Nous attestons que l’information financière contenue dans le rapport annuel des dépenses (RAD) du FDCC pour 2022 pour \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (nom légal de l’administration locale) a été présentée fidèlement, à tous égards importants, et conformément à l’Entente et aux normes comptables.
4. Nous attestons que \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (nom légal de l’administration locale) a respecté et suivi toutes les conditions de l’Entente, y compris le contenu de tous les appendices et annexes.
5. Nous attestons que toutes les dépenses indiquées dans le RAD ont été engagées pour des projets admissibles de notre Plan de dépenses en immobilisation du FDCC qui ont été autorisées par le ministère de l’Environnement et des Gouvernements locaux avant la fin de l’année civile 2022.
6. Nous attestons que \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (nom légal de l’administration locale) a un compte bancaire distinct pour les transferts du FDCC reçus du ministère de l’Environnement et des Gouvernements locaux.
7. Nous attestons que \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (nom légal de l’administration locale) a dépensé les fonds reçus et les intérêts cumulés de ces transferts pour des projets admissibles seulement et non pour les frais administratifs du programme.
8. Nous avons fait les examens et les vérifications nécessaires pour donner cette attestation et assurer la présentation fidèle de l’information fournie dans le RAD.

Fait le \_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 202\_\_

Signature Signature

[Nom] [Nom]